

**BANK OF AFRICA-SENEGAL**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Capital social : 36 000 000 000 F CFA

Siège social : Immeuble ELAN, Route de Ngor, Zone 12 Almadies – BP 1992 RP – DAKAR  
Agrément N° K 0100 Y  
RCCM N° SN DKR 2001 B 211

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE BOA SENEGAL**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA SENEGAL** » en abrégé « **BOA SENEGAL** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Lundi 24 novembre 2025 à 10 h 00mn** à l'immeuble Elan I au 3<sup>ème</sup> Etage, Almadies, Zone 12, Route de Ngor à Dakar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel Administrateur indépendant
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire ou se faire représenter par un mandataire de son choix et/ou voter par correspondance. Les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de BOA SENEGAL SA et au secrétariat de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES.

Tous les documents d'informations relatifs à cette Assemblée Générale seront, conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et du GIE, tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque et au secrétariat de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES à compter du 05 novembre 2025.

**Pour le Conseil d'Administration**

